

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet, le conseil municipal de SAINT-MARTIN-EN-VERCORS, dûment convoqué le 10 juillet, s'est réuni à vingt heures trente en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie de Saint-Martin-en-Vercors.

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Présidence : Andrée SEQUIER

Conseillers municipaux : Patricia MOTTIN, Philippe DESFEUX, Jean-Christophe DYE, Anaïs IDELON, Sandrine BELLIER-BENISTAND, Lucie VALENTIN, Lionel DUSSERRE, Jean VIGNON, Jean-Marie GUILLET.

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Jean-Marie GUILLET

Autres personnes présentes : Patricia VILLARD (secrétaire de mairie).

Andrée SEQUIER ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil peut se tenir.

➔ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

➔ Délibérations

• Convention viabilité hivernale avec le Département

Renouvellement de la convention de viabilité hivernale 2025-2026 avec le Conseil Départemental de la Drôme afin de pouvoir assurer le remplacement du service communal de déneigement en cas de défaillance technique ou humaine. Un tarif de prestations est inclus.

Un appel d'offre sera lancé pour le déneigement des hameaux du Bard, du Briac, des Revoux et du Chemin de la bouillounne.

Voté à l'unanimité.

- **Tarif cantine 2025-2026**

Madame le Maire informe le conseil que le prestataire des repas de la cantine scolaire augmentera le prix du repas de 0.10 € pour l'année scolaire 2025-2026. Après concertation, le conseil municipal décide de ne pas répercuter cette augmentation aux familles. L'augmentation sera prise en charge par la mairie. Le prix du repas de la cantine sera donc de 5.13 € pour les élèves. Pour les habitants de 60 ans et plus, dans le cadre de la cantine intergénérationnelle, l'augmentation sera appliquée, le prix du repas sera de 8,10 €.

La tarification dans le cadre de la cantine à 1 euro reste identique à celle de 2024, à savoir :

0 à 600 --> 0,90 €

601 à 1000 --> 1 €

1001 à 1500 --> 4,08 €

1501 et + --> 5,13 €

Voté à l'unanimité

- **Décision modificative N°2 budget communal**

Changement de numéro d'imputation comptable entre des comptes de fonctionnement et ajout pour 4.000,00 € de frais de justice complémentaires suite au recours d'habitants concernant le futur lotissement Nord.

Voté à l'unanimité.

➔ **Questions diverses**

- Plaine d'Herbouilly : les parcelles seront rétrocédées aux communes courant septembre.
- Espace santé : le cabinet paramédical au rez-de-chaussée de l'Espace Santé ne sera finalement pas loué début septembre par les infirmières Marie GOLAIN et Angélique GOUY-PAILLER.

Madame Gaëlle SALABERT, orthophoniste a annoncé son départ début septembre. Une prospection est en cours pour trouver une nouvelle orthophoniste.

Il y aura donc 3 locaux disponibles à la location à l'Espace Santé.

- Le département de la Drôme ne veut plus subventionner l'Écran Mobile. Un courrier indiquant qu'il était important de maintenir ce service à la population a été adressé au Département par les maires du plateau.
- Une opération « Nettoyage du village » est à programmer.
- Une exposition « *Fonctionnaires remarquables, 1940-1944 en Drôme* » a été inaugurée le 15 juillet au Mémorial de la Résistance. Elle rend hommage aux fonctionnaires drômois qui, pendant la Seconde Guerre mondiale, ont résisté au

régime de Vichy en restant en poste. Fidèles aux valeurs républicaines, discrets et déterminés, ils ont sauvé des vies et soutenu la Résistance, souvent au péril de la leur.

➔ **Tour de table**

○ **Philippe Desfeux**

Travaux sur la fibre : la 2ème tranche de travaux doit être terminée pour la fin de l'année.

Travaux dans les appartements de l'immeuble de La Falaise, sont en cours.

Maillage du réseau d'eau des Jaunes avec celui La Gratte : une réunion de préparation de chantier est programmée pour un début de travaux à l'automne.

○ **Anais Idelon**

Le comice agricole prévu sur un week-end fin Août est annulé suite aux mesures sanitaires liées à la propagation de la dermatose nodulaire. Toutefois une animation « Fête Agricole » aura lieu le samedi mais sans animaux.

Séance levée à 22 h 25

Prochain conseil municipal le 4 septembre 2025 à 20h30.